

CARTE D'IMMATRICULATION

Enregistrement de la propriété déclarée au fichier central des équidés

NOM DU CHEVAL

N° SIRE: XXXXXXXXX



N° UELN: XXXXXXXXXXXXXXXXX

Sexe: FEMELLE

Race: ARABE

Par: PERE, AR

Date de naissance : 12 juin 2014

Et: MERE, AR

Robe: BAI

Pompadour, le: 14/01/2016

Le Directeur Général de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation



Propriétaire destinataire : MADAME PRENOM NOM ADRESSE **CODE POSTAL VILLE**

Propriétaire(s):

MMF PRENOM NOM

100.00%

Conformément à la loi du 6 ianvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles en écrivant à l'Institut Français du Cheval et de

À chaque changement de propriété, la carte d'immatriculation doit être transmise au nouveau propriétaire après avoir été endossée par les parties. Le nouveau propriétaire est tenu de l'envoyer au SIRE dans les deux mois suivant la date où elle lui est remise, sous peine d'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme pièce d'identification de l'animal immatriculé. Seul le document d'identification portant le même numéro SIRE et UELN permet cette identification (L212-9 et D212-49 du Code Rural).

Déclaration de vente

Je soussigné(e)(1)

VENDELIR

Nom ;	
Prénom :	
Propriétaire de l'équidé désigné au recto, copropriétaire dûment mandaté, déclare	le céder à :
ACHETEUR(S) NOUVEAU PROPRIETAIRE (1) (remplir en majuscules)	
☐ Monsieur ☐ Madame Date de naissance (ij/mm/aaaa):	
ou ☐ Statut juridique : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ et N° SIRET : ☐ ☐ ☐	
Nom de la personne ou dénomination sociale de la société	111111111111
Prênom usuel ou complément de dénomination sociale	
Adresse (rue, avenue, lieu – dit,)	
Code postal Commune	
Pays:	PART ⁽²⁾ :%
COPROPRIETAIRE(S) EVENTUEL(S)	
□ Mr. □ Mme. Nom : Prénom : Adresse : Commune : □ Mr. □ Mme. Nom : 3 Adresse : Commune : □ Mr. □ Mme. Nom : Prénom : Adresse : Commune :	PART ⁽²⁾ :% Pays:
Fait le: à:	
Signature du ou des VENDEUR(S) (1) : Signature du Déclaration établie sous la responsabilité du / des signataire(s), toute fausse déclaration po	u ou des ACHETEUR(S) ([†]) :
· La carte d'immatriculation doit être endossée à chaque transaction et renvoyée par l	

- La carte d'immatriculation doit être endossee a chaque transaction et renvoyee par le nouveau proprietaire au SIRE, B.P.3, 19231 ARNAC POMPADOUR Cedex accompagnée d'un chèque à l'ordre de l'Ifce. Celui-ci recevra, à l'adresse qu'il aura indiquée, une nouvelle carte établie à son nom. En cas de copropriété, la carte d'immatriculation est envoyée au premier acheteur déclaré.
- · Une version dématérialisée peut être obtenue suivant les modalités précisées sur www.ifce.fr (tarif réduit).
- L'ifce peut être amené à communiquer vos coordonnées à des partenaires. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case cicontre : □

⁽¹⁾ En cas de copropriété, la carte doit être signée par l'ensemble des copropriétaires ou le signataire s'engage à avoir été expressément mandaté par toutes les personnes concernées

⁽²⁾ En cas de copropriété, notez les parts de chacun des acheteurs en pourcentage avec décimale